

	<b>NOTE TECHNIQUE</b>	Date :	21/03/2023
	<b>Dossier DAE : compléments avis ARS</b>	Auteur :	Service SSE Axel Curt
Site de Lacq		Référence :	SSE 23.011_v1

### **DESTINATAIRES :**

C. BERTRAND (ARS Nouvelle Aquitaine),  
H. CAZALETS, X. VIAMONTE (DREAL UD64),  
S. BIBOUD, B. LEROUX, N. BONENFANT (ARKEMA)

### **0 – OBJET DU DOCUMENT**

Dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale pour le site ARKEMA de Lacq référencée I300.00008, l'agence régionale de santé (ARS) de la région Nouvelle Aquitaine a émis un avis sur le dossier transmis à l'administration.

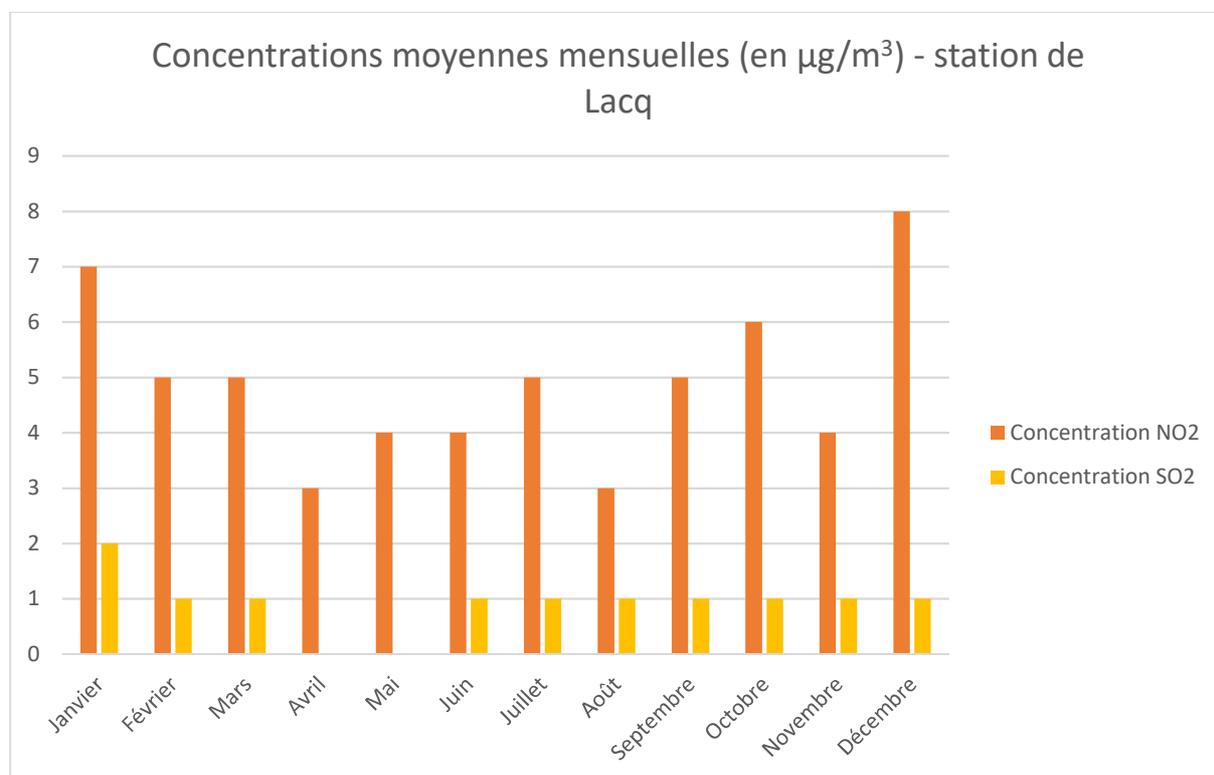
Cet avis est détaillé dans le courrier DD64-A-22-12-19817 du 20/01/2023. Les compléments demandés dans le cadre de cet avis sont apportés par la présente note technique.

### **1 – CONCENTRATIONS MODELISEES**

La modélisation réalisée dans le cadre de l'EQRS a permis d'estimer la concentration moyenne annuelle de polluants retenus au niveau de récepteurs situés autour de la plateforme. Afin de valider la cohérence de la modélisation, des outils de mesure sont à disposition :

- Les stations de mesure ATMO Nouvelle Aquitaine ;
- La campagne 2020 avec le spectromètre de masse PTR-MS sur la station de Lacq.

Sur la station ATMO de la commune de Lacq, située sur la même zone géographique que le récepteur R2 de l'étude sanitaire, les données relevées pour les polluants mesurés sont données par le graphique ci-dessous pour l'année 2020.



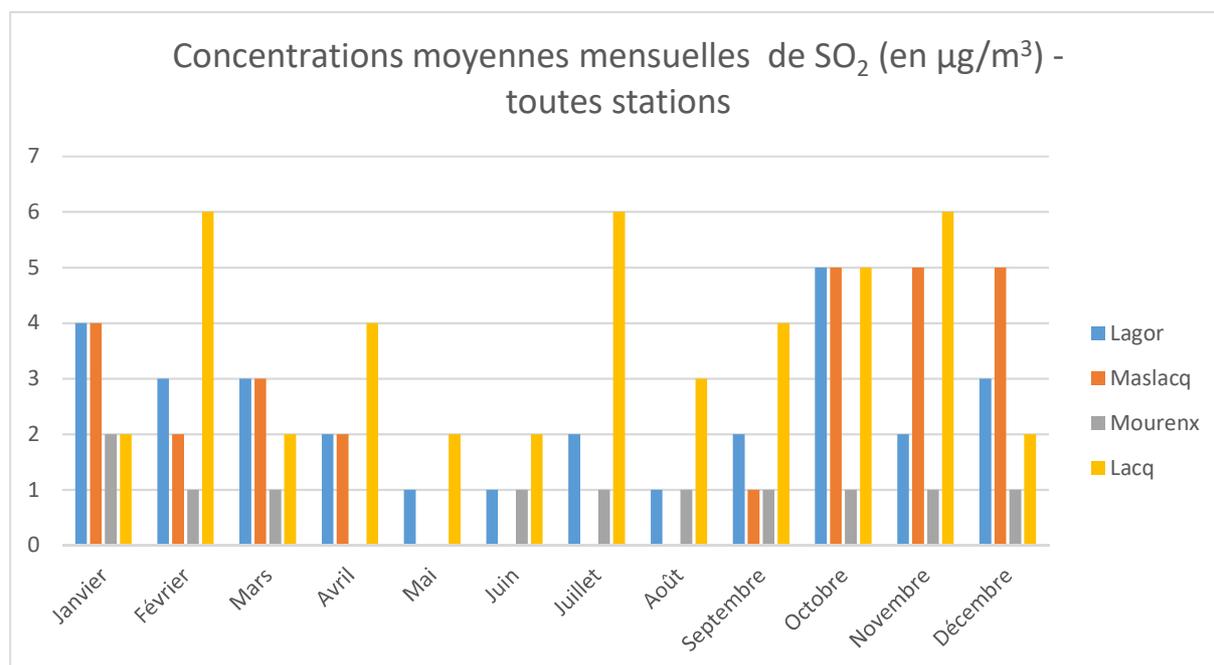
Ces données sont cohérentes avec les résultats de la campagne de mesure avec le PTR-MS sur Lacq.

	<b>NOTE TECHNIQUE</b>	Date :	21/03/2023
	<b>Dossier DAE : compléments avis ARS</b>	Auteur :	Service SSE Axel Curt
Site de Lacq		Référence :	SSE 23.011_v1

Ces données moyennes mensuelles sont cohérentes avec les valeurs modélisées dans l'EQRS pour le récepteur R2, soit 4,2 µg/m<sup>3</sup> pour SO<sub>2</sub> et 2,6 µg/m<sup>3</sup> pour NO<sub>2</sub>.

Les valeurs restent également bien en dessous des valeurs guide ou des objectifs de qualité fixés par l'OMS (valeurs en moyenne annuelle : 10 µg/m<sup>3</sup> pour NO<sub>2</sub> et 50 µg/m<sup>3</sup> pour SO<sub>2</sub>).

D'autres stations de mesure ATMO sont implantées à proximité de la plateforme de Lacq, elles mesurent toutes le SO<sub>2</sub>. Les données de ces stations pour l'année 2022 sont compilées dans le graphe ci-dessous. Elles sont également cohérentes avec les résultats de la modélisation.



## **2 – EMISSIONS ATMOSPHERIQUES DE DMSO, DMS ET DMDS**

En l'absence de valeurs toxicologiques de référence, certaines substances ne sont pas retenues pour la modélisation de l'impact sanitaire. C'est le cas des substances DMSO, du DMS et du DMDS. Le DMS et le DMDS font notamment partie des principales évocations relevées par le réseau des « nez » sur les dernières années.

Le DMSO et le DMS sont liés à l'exploitation de l'unité DMSO dont l'activité a cessé depuis début 2022 :

- Le DMSO était émis au niveau des événements des réservoirs de stockage, il faisait partie des sources d'émissions de COV du site ;
- Le DMS provenait de la décomposition du DMSO au niveau de la station de traitement de la plateforme, ce qui générerait des émissions depuis les bassins de la station.

Ces émissions associées ne sont donc plus à prendre en compte. Cela s'est traduit en 2022 par une baisse des signalements « DMS » au niveau de la plateforme : 31 signalements en 2022 contre 72 signalements en 2021.

Le DMDS est lié en particulier à l'exploitation des stockages généraux de l'unité, dont les événements sont atmosphériques. Un projet est en cours sur le site visant à collecter et traiter ces émissions, avec pour objectif de réduire les émissions de COV et les nuisances olfactives associées.